ITEM 328 : APPAREILLAGE ET AIDES TECHNIQUES

Rangs et informations priorisés comme suit si discordances : fiche LiSA > Collèges (MPR > Thérapeutique)
NB : partie de l'item sur la cure thermale traitée dans une fiche dédiée

MÉTIERS	**Ortho-prothésiste**	= Assure la fabrication, application et suivi de l'appareillage auprès du patient. - Fabrication de **grands appareillages** sur mesure et peut aussi distribuer des petits appareillages de série.		
	Podo-orthésiste	= Spécialisé dans l'appareillage du pied. - Fabrique : • **Chaussures orthopédiques.** • **Orthèses plantaires** (semelles) et **coques talonnières.** • **Appareillages spéciaux** : pour paralysie des releveurs, raccourcissement de membre, amputation distale, (orthoplastie : orthèses d'orteils)… - Délivre : **chaussures thérapeutiques de série** (à usage prolongé CHUP ou à usage temporaire CHUT).		
	Podologue	**Podologue :** Réalise des orthèses plantaires et des orthoplasties, peut prescrire des orthèses plantaires, des chaussures thérapeutiques et des orthoplasties.		
	Orthopédiste-orthésiste	= Conception, réalisation et application des appareillages destinés à soulager des pathologies osseuses, articulaires et musculaires, mais aussi des pathologies viscérales et circulatoires. **NB** : Kiné/ergothérapeute peuvent réaliser du petit appareillage de type orthèse, mousse de posture ou de positionnement.		
CLASSIFICATION	**Dispositif médical (DM)**	- Tout instrument, appareil, équipement, matière, produit (**sauf produits d'origine humaine**) y compris les accessoires et logiciels, utilisés à des **fins médicales** chez l'homme, et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmaco-, immuno- ou métaboliques *(ANSM)*. - Nouvelle **règlementation européenne** pour uniformiser la mise sur le marché des DM (sans en règlementer les prix et les remboursements par les organismes sociaux). - Pas d'AMM, ici c'est le **marquage CE** (conformité européenne) qui permet à l'ANSM de délivrer un certificat de 5 ans renouvelable. - Dès que DM > classe I, nécessité d'un organisme notifié pour contrôle qualité, avec **surveillance clinique** supplémentaire pour les DM de classe III ou les DM implantables. - Émission d'avis par comité d'expert pour II-B destinés à administrer ou retirer de l'organisme des médicaments ou les DM de classe III.		
		Niveau de risque	- Classe I : risque faible (ex : gants d'examen, sur-chaussures…) - Classe II-A : risque moyen (ex : IRM, TEP, échographe…) - Classe II-B : risque élevé (ex : ventilateurs, pompes à perfusion…) - Classe III : risque très sérieux (ex : implants mammaires, valves cardiaques, stents…)	
		Type de DM	- DM classique : tous les DM y compris DM implantables passifs (ex : chambre implantable) ➝ Matériovigilance. - DM implantables actifs (ex : Pacemaker, stimulateurs cérébral…) ➝ Matériovigilance. - DM de diagnostic in vitro (ex automates d'analyse biologique ou anapath, réactifs de biologie…) ➝ Réactovigilance.	
		Remboursement	Dossier de remboursement demandé par le fabricant auprès de 3 organismes : Commission nationale d'évaluation des DM et des technologies de santé ; Comité Économique des Produits de Santé ; Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale qui décide du remboursement ou pas du DM par l'Assurance Maladie et de son inscription sur la Liste des Produits et Prestations (LPP).	
			LPP	- **Titre I** : Matériels et traitements à domicile, aliments diététiques, articles pour pansements. - **Titre II** : Orthèses et prothèses externes (lunettes, appareils correcteurs de surdité, prothèses oculaires et faciales, chaussures orthopédiques, corsets, prothèses pour amputation, etc.) - **Titre III** : Dispositifs médicaux implantables (prothèses internes). - **Titre IV** : Véhicules pour personnes handicapées physiques. - **Titre V** : Dispositifs médicaux à haut risque implantables financés hors T2A.

Orthèse et prothèses	**Petit appareillage.**	= Dispositif médical, le plus souvent de **série** (préfabrication avec différentes tailles), permettant de compenser une fonction organique déficiente : **bandage, chevillère, semelle amovible, chaussures thérapeutiques, bas de contention, ceinture de soutien lombaire, collier cervical,** certaines **attelles**… - Prescription sur **ordonnance** médicale simple. - Prescription possible par tout médecin. - **Remboursement à 60 % de la base de remboursement** par l'Assurance Maladie si inscrit sur la **LPPR.** - Prix de vente libre. - Délivré en **pharmacie**, par les **podo-orthésistes** ou par les **orthoprothésistes.** - Les kinésithérapeutes peuvent prescrire : • Matelas anti-escarre. • Aides à la déambulation, fauteuil roulant manuel de classe I à la location pour moins de 3 mois. • Attelles de série, souples de correction orthopédique. • Ceinture de soutien lombaire de série et bandes ceintures de série. - Les infirmiers peuvent prescrire : pansements, cerceaux de lits, appareil urogénital dans le cadre du traitement de l'incontinence urinaire. - Pour les ocularistes : dépendent de la prescription d'un ophtalmologue/CMF ou CPR.
	Grand appareillage	= Dispositifs médicaux à type **d'orthèse, prothèse** ou **d'aides techniques sophistiquées** (téléthèse, véhicules pour handicapés physiques…), réalisé en série ou sur mesure (par moulage). - Prescription sur **ordonnance spécifique de grand appareillage**, par un médecin spécialiste initialement (chirurgien orthopédique, rhumatologue, spécialiste de la MPR, neurologue, neurochirurgien, endocrinologue, chirurgien plastique et reconstructrice, chirurgien vasculaire, pédiatre, dermatologue et gériatre ; pour les 3 dernières spés : prise en charge initiale est subordonnée à une prescription d'un établissement de santé) et renouvellement possible par **médecin généraliste.** - Inscrit sur la LPPR. - Entente préalable nécessaire : délai de 15 jours, si pas de réponse = vaut comme acceptation. - **Remboursement à 60 %** hors ALD**, et 100 %** si ALD. - Délivré exclusivement par les **orthoprothésistes.**

PRESCRIPTION	Ordonnance	Prescription par	Renouvellement	Remboursement	Délivrance
Petit appareillage	Ordonnance simple	Tout médecin	Tout médecin	60 % si inscrit sur LPPR Prix de vente libre	Pharmacien Orthoprothésiste Podo-orthésiste
Grand appareillage	Ordonnance spéciale de grand appareillage	Médecin spécialiste uniquement	Tout médecin	100 % si ALD Après accord préalable	Orthoprothésiste uniquement

ORTHÈSE

= Supplée un membre ou un segment de membre déficient ou le rachis.
- Deux indications : traitement **orthopédique** (immobilisation stricte) ou traitement **orthétique** (immobilisation, repos, stabilisation, correction, suppléance). À noter que les deux fonctions peuvent être remplies par un type d'orthèse.
- Évaluation d'une orthèse : . Efficacité thérapeutique.
. Tolérance : douleur, lésion cutanée (conflit cutané, allergie de contact)…

➜ Aucun appareillage ne doit être renouvelé si ces 2 critères ne sont pas atteints.

TYPES D' ORTHÈSE	Type	Caractéristiques	Indication(s)
	Orthèse d'immobilisation	Statique, circulaire ± bivalve	Traitement orthopédique
	Orthèse de repos	Statique, sans immobilisation stricte	Prévention des déformations Rôle antalgique
	Orthèse de stabilisation	Statique ou dynamique Permettant la fonction	Maintien d'une activité motrice malgré un segment de membre ou une articulation instable, fragilisé ou douloureux
	Orthèse de correction	Rigide	Déformation articulaire
	Orthèse de suppléance	Palliative	Suppléance musculaire (remplace une fonction perdue)

POIGNETS ET MAIN	**Orthèse de posture statique**		Améliore l'amplitude Évite l'aggravation	Fracture Pathologie neurologique Douleur
	Orthèse de posture dynamique		Améliore l'amplitude Améliore la fonction	Paralysie Lésion tendineuse Post-chirurgicale
	Orthèse de limitation d'amplitude		Limite la mobilité articulaire	Post-chirurgicale
COUDE	**Orthèse de fonction = Orthèse hélicoïdale**		Améliore la fonction	Paralysie du plexus brachial
	Orthèse de posture statique		Améliore l'amplitude Évite l'aggravation	Pathologie rhumatologique Tendinopathie Post-chirurgicale
	Orthèse de posture dynamique		Améliore l'amplitude Améliore la fonction	Pathologie rhumatologique Pathologie neurologique
ÉPAULE	**Orthèse d'immobilisation**	**Coude au corps**	Immobilise le bras et l'épaule	Traumatisme Luxation Paralysie du plexus brachial Post-chirurgical
		Coussin d'abduction	Favorise la cicatrisation des tendons de l'épaule	Post-chirurgie de la coiffe des rotateurs Luxation Fracture
		Anneaux claviculaires	Consolide	Fracture Entorse
CHEVILLE	**Orthèse suro-pédieuse**	**Non articulée**	Limite un pied tombant Limite la mobilité articulaire	Pathologie neurologique Pathologie articulaire
		Articulée	Conserve la mobilité de la cheville	Pathologie neurologique
	Orthèse de stabilisation = Attelle Aircast®, botte d'immobilisation		Stabilise la cheville	Entorse
	Orthèse de posture statique ou dynamique		Améliore un secteur de mobilité Prévention/lutte contre un équin	Pathologie neurologique
	Orthèse de semi-décharge		Décharge de la partie distale de jambe	Mal perforant Fracture Neuro-arthropathie
GENOU	**Orthèse cruro-pédieuse = Genou libre, verrouillé, butée extension**		Corrige une déformation articulaire (*recurvatum, valgum, varum*) Supplée un déficit moteur Antalgie	Pathologie neurologique Pathologie rhumatologique Traumatisme
	Orthèse de stabilisation = Genouillère ligamentaire ou rotulienne Attelle cruro-jambière (Zimmer®) Orthèse de décharge unicompartimentale		Stabilise le genou Limite la mobilité Antalgie	Entorse des ligaments du genou Arthrose Syndrome fémoro-patellaire Instabilité rotulienne
	Orthèse de décharge = Appui ischiatique		Décharge de la partie proximale de la jambe	Infection Tumeur Fracture
	Orthèse de posture (articulée ou non)		Lutte contre le flessum de genou ou l'équin de cheville	Pathologie neurologique
TRONC	**Corset dorsolombaire ou lombaire Ceinture lombaire**		Corrige une déformation Immobilisation Antalgie	Fracture vertébrale Scoliose Pathologie neurologique Pathologie rhumatologique
	Minerve ou collier cervical		Stabilisation Immobilisation Antalgie	Entorse Pathologie dégénérative Pathologie rhumatologique

PIED	**Chaussure orthopédique (sur mesure)**	Stabilisation Prend en compte une déformation Limite un pied tombant Antalgie	Déformation du pied Instabilité de cheville Déficit moteur Amputation du pied Inégalité de longueur
	Chaussure thérapeutique temporaire (CHUT) ou permanente (CHUP) (en série)	Décharge l'avant-pied Prend en compte une augmentation de volume	Œdème Trouble trophique Traumatisme
	Orthèse plantaire = Coin pronateur, coin supinateur, talonnette, barre rétro-capitale	Correction de la statique du pied Décharge des zones d'hyper-appui	Pathologie orthopédique Pathologie rhumatologique Anomalie statique
	Orthoplastie	Protège les orteils	Déformation des orteils

PROTHÈSE

= Remplace un membre ou un segment de membre manquant.
- Constitution :
  - En proximal = **emboîture** (sur moulage ou empreintes numériques) : reçoit le membre résiduel.
  - **Manchon** : interface entre le membre résiduel et l'emboîture.
  - En intermédiaire = **articulation éventuelle** (genou prothétique…) et **pièces de liaisons.**
  - En distal = **effecteurs distaux** : pied prothétique…
- Règles générales :
  - Appareillage précoce : provisoire (tant que le volume n'est pas stabilisé) puis définitif.
  - Intégré à la rééducation (adaptation réciproque).
  - Nécessité d'une rééducation en centre spécialisé pour apprendre son usage et effectuer une rééducation.
  - Interactions fortes et rapides avec le milieu de vie.
- Adapté au sujet : niveau d'amputation, qualité du membre résiduel, étiologie de l'amputation, projet et environnement.

JAMBE

- Problèmes :
  - **Appui** et **animation du membre prothétique.**
  - Compromis entre **efficacité mécanique** (bras de levier) et **tolérance cutanée** (risque de pression excessive).
- **Prothèse à visée fonctionnelle** (plupart des cas) :
  - Mécanique simple : **genou à verrou, pied à coin de talonnier**…
  - Mécanique complexes : **genou hydraulique** ou **pneumatique**, **pied articulé, pied à restitution d'énergie.**
  - Électronique : régulation, motorisation, programmation intelligente.
- **Prothèse à visée sociale** = **esthétique** (rarement au membre inférieur).

BRAS

- Problèmes : **commande des articulations intermédiaires** et des **effecteurs distaux** (main).
- **Prothèse à visée fonctionnelle** (plupart des cas) :
  . Mécanique : commandée par câbles et l'épaule controlatéral.
  . Myoélectrique : commandée par les muscles résiduels.
- **Prothèse à visée sociale** = esthétique (plus fréquent qu'aux membres inférieurs).

CHAUSSAGE ORTHOPÉDIQUE

GRAND APPAREILLAGE	- Chaussures orthopédiques +/- associé à une orthèse. - Indication : pathologie neurologique ou rhumatologique. - Remboursé à 60 %, 100 % si ALD. - Distribué par les podo-orthésistes ou les orthoprothésistes.
DE SÉRIE	- Chaussages à usage temporaire, chaussage à usage permanent. - Indication : décharge avant-pied (Barouk), augmentation de volume. - Distribution : orthopédistes-orthésiste, podo-orthésistes, orthoprothésistes, pharmaciens. - Remboursé à 60 %, prix de ventre libre.
ORTHÈSES PLANTAIRES	- Coin pronateur, coin supinateur, talonnette, barre rétro-capitale (orthèses réalisées sur moulage ou prise de mesures). - Indication : corrige la statique du pied, décharge des zones d'hyper appui. - Distribution : podo-orthésistes, orthoprothésistes ou podologues-pédicures. - Remboursé à 60 %, prix de ventre libre.
ORTHOPLASTIE	- Indication : protection des orteils. - Distribution : podologues-pédicures, podo-orthésistes, orthoprothésistes. - Tarif libre.

AIDES TECHNIQUES

Aide technique = **tout dispositif** (instrument, système…) **non appliqué sur le corps** permettant de diminuer les limitations d'activité et contribuant à l'amélioration de l'autonomie, de la sécurité et du bien-être des personnes handicapées.

TYPE	Aides à la déambulation	= Fabrication en série, inscrites sur la LPPR : remboursement ± dépassement (prix de vente libre). - Prescription sur ordonnance libre ou bizone. - Par un médecin (toute spécialité) ou un kinésithérapeute pour certaines aides techniques.		
		Indication	- Douleur. - Trouble de l'équilibre. - Déficit moteur. - Raideur articulaire. - Déficience cardiovasculaire et respiratoire. - Vieillissement.	
		Type	- **Cannes simple** (canne T). - **Canne blanche.** - **Canne tripode** ou **quadripode.** - **Béquilles axillaires.**	- **Béquille à appui antébrachial** (cannes anglaises). - **Déambulateur** : **cadre fixe** ou **à roue** (Rollator®). - **Tables de marche.** - **Main courante**, **barres parallèles.**
	Aide à la station debout	= **Verticalisateur :** prescrit dans certaines pathologies neurologiques ou chez le para/tétraplégique.		
	Aide au déplacement	**Fauteuil roulant manuel**	- Location possible. - Prescription sur **ordonnance simple** par **tout médecin.** - (Inscrit sur la LPPR.)	
			Indication	= Pathologie entraînant une impossibilité de marche avec propulsion possible par les membres supérieurs.
			Type	- Poids variable. - Pliable ou non. - À propulsion unilatérale (patient hémiplégique). - Dossier fixe ou inclinable. - De sport…
		Fauteuil roulant électrique	- Nécessite un essai de validation de l'adéquation du fauteuil au handicap et de la non-dangerosité, par un médecin de MPR + un kiné ou ergothérapeute. - Prescription médicale sur ordonnance simple + certificat d'essai et soumis à demande d'entente préalable auprès de l'assurance maladie. - Complément de financement possible par la MDPH.	
			Indication	= Pathologie entraînant une impossibilité de marche et de propulsion avec les membres supérieurs.
			Type	- D'intérieur ou d'extérieur. - Commandes : joystick, menton… - Élévateur. - Verticalisateur.
	Aide à la préhension	- Ramasser un objet : **pince à long manche.** - Prendre un repas : **couteau-fourchette, tapis antidérapant.** - S'habiller : **enfile-chaussette, enfile-bouton.** - Se laver : **brosse à long manche, chaise de bain, planche de bain.** - Assurer son hygiène : **rehausseur, chaise garde-robe.** - Transfert : **planche de transfert, guidon de transfert, potence.**		
	Aide au décubitus et à la station assise	- **Lit médicalisé.** - **Matelas anti-escarre.** - **Coussin anti-escarre** (mousse, gel de silicone, cellules pneumatiques).		
	Autres	- Contrôle de l'environnement : **domotique type volet roulant électrique, ouverture de porte, appareil hi-fi et vidéo, commande vocale**… - Aide à la communication : **synthèse vocale, pictogramme.** - Aide à l'audition : **appareils auditifs, implants cochléaires.** - Aide à la vision : **appareillage basse vision, braille.** - Appareillage ventilatoire : **trachéotomie, canules, respirateur.** - Appareillage vésico-sphinctérien : **sondes urinaires, dispositif de lavement.**		